

# Correction Officielle d'Éthique

## PASS/LAS

2020/2021

12	13	14	15
<b>A</b>	<b>C</b>	<b>C</b>	<b>ABD</b>

**QCM 12 : Quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) concernant la médecine dite paternaliste ?**

- A) Elle établit un rapport d'autorité au profit du médecin ;
- B) Elle prend en considération l'autonomie morale du patient ;
- C) Elle privilégie la volonté du patient au regard de celle du médecin ;
- D) Elle est très présente dans la médecine contemporaine ;
- E) Les propositions A, B, C et D sont inexactes.

**QCM 12 : A**

A) **Vrai** : C'est dans le nom : "paternalisme", le médecin agit comme un père autoritaire, et le patient ne peut pas vraiment dire ce qu'il pense être bon pour lui

"La volonté du médecin se substitue à celle du patient : les choix moraux du patient ne sont plus respectés"

B) **Faux** : Autonomie morale = capacité à exercer son autonomie. Puisque les choix du patient ne sont pas respectés (cf. item A), son autonomie morale n'est pas considérée

C) **Faux** : cf. A

D) **Faux** : On s'éloigne du paternalisme d'entend

"Le paternalisme était très présent dans la médecine classique mais a tendance à disparaître en particulier de fait de la généralisation de la considération du principe d'autonomie"

E) **Faux**



**QCM 13 : Quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) concernant les directives anticipées dans la loi Claeys Leonetti de 2016 ?**

- A) Elles se définissent comme un éclairage donné par le malade, destiné au médecin ;
- B) Elles doivent être écrites sur un document certifié par le médecin ;
- C) Elles privilégient la volonté du patient au regard de celle du médecin ;
- D) Elles sont nécessairement renouvelables ;
- E) Les propositions A, B, C et D sont inexactes.

**QCM 13 : C**

A) **Faux** : Le Professeur Grimaud avait proposé cet item lors du dernier examen blanc, voici la correction qu'il avait donnée :

« C'est un petit piège. La Loi Claeys Léonetti de 2016 donne beaucoup plus de poids aux directives anticipées que la Loi de 2005. Elles deviennent beaucoup plus contraignantes pour le médecin, alors qu'en 2005, elles ne constituaient qu'un éclairage. ».

B) **Faux** : Elles ne doivent pas forcément être écrites.

« Le malade a la possibilité d'écrire ou de dire, à qui que ce soit, ce qu'il veut/ce qu'il souhaite pour quand il sera en fin de vie »

C) **Vrai** : Les directives anticipées témoignent de la volonté du patient. Le médecin doit les prendre en compte pour respecter ses droits.

« Les DA sont contraignantes +++ voire fortement incitatives pour le médecin : c'est le respect du droit du patient. Le médecin est quasi-obligé de le faire, c'est-à-dire que s'il ne le fait pas il doit se justifier par écrit et de façon argumentée et précise »

D) **Faux** : Les directives anticipées sont définitives à partir de la loi Léonetti-Claeys de 2016. Avant elles étaient effectivement valables 3 ans, mais ce n'est plus le cas !!!

« Depuis 2016, les DA sont définitives, mais révocables par le patient à tout moment. En bref : le patient peut écrire ou remplir le questionnaire concernant ses DA, c'est définitif : on en tiendra compte. Mais il a toujours le droit de changer d'avis et d'en donner des nouvelles, qui deviendront à leur tour, définitives. (Attention : avant 2016, elles n'étaient valables que 3 ans et le patient devait les refaire) ».

E) **Faux**

.....

**QCM 14 : Quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) concernant la sédation profonde continue en phase terminale ?**

- A) Elle est destinée à être interrompue lors des visites des familles ;
- B) Elle utilise toujours des curares et des neuroleptiques comme base médicamenteuses ;
- C) Elle a pour but d'assurer analgésie et confort au malade en train de mourir ;
- D) Elle ne présente aucun effet indésirable ni adverse ;
- E) Les propositions A, B, C et D sont inexactes.

**QCM 14 : C**

A) **Faux** : C'est écrit dans l'énoncé, la sédation est continue (maintenue jusqu'au décès) : quand on la démarre, on ne réveille plus le patient pour qu'il voit ses proches. Elle vise à faire dormir le patient en fin de vie jusqu'à la mort.

« Selon la loi de Léonetti, le but est de faire dormir avant de mourir »

B) **Faux** : Les curares et les neuroleptiques ne sont jamais mentionnés dans les cours. Dans le cadre de la sédation terminale on utilise des morphiniques.

« Les « drogues » qu'on utilise c'est-à-dire les analgésiques (les morphiniques) »

C) **Vrai** : La sédation profonde continue en phase terminale a bien pour but d'assurer analgésie et confort au malade en train de mourir.

« L'intention de la loi Léonetti ... c'est de rendre la fin de vie plus confortable ... On le met donc dans une situation de repos, de confort avant de mourir. » + « on lui administre par voie veineuse anesthésique et analgésique, pour l'endormir et le mettre dans une situation de sérénité »

D) **Faux** : La sédation terminale peut entraîner une dépression respiratoire et donc précipiter la mort.

« les « drogues » qu'on utilise c'est-à-dire les analgésiques (les morphiniques) ont lors d'une surdose la possibilité de causer un arrêt respiratoire et donc la mort. » + « La sédation a un possible double effet des morphiniques. »

E) **Faux**



## drgrey et Mélanocyte

**QCM 15 : Quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) concernant le principe de respect de l'autonomie du patient ?**

- A) La prise en compte des volontés du patient est le préalable à toute décision de prise en charge médicale ;
- B) L'appellation vient des racines grecques "auto et nomos" signifiant qui se donne à soi-même ses propres règles ;
- C) Il se réfère au paternalisme médical qui se donne pour objectif de nouer avec le patient une relation symétrique du type "partenariat" ;
- D) La relation patient / soignant est généralement d'ordre asymétrique ;
- E) Les propositions A, B, C et D sont inexactes.

**QCM 15 : ABD (correction confirmée par le Pr. Bernardin)**

A) **Vrai** : La nécessité de rechercher dans tous les cas le consentement apparaît dans la version de 1995 du *Code de Déontologie*

*"Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment."*

B) **Vrai** : cf. cours

C) **Faux** : Le principe de respect de l'autonomie du patient est en opposition avec le paternalisme d'entend, dans lequel l'autonomie du patient n'était pas considérée

"Le paternalisme était une façon de prendre en charge un patient, comme un père prend en charge affectueusement son fils. (Ex : "Nous, médecins, nous savons ce qui est bien pour votre santé")"

D) **Vrai** : La relation reste manifestement asymétrique

"On a évolué au fil des années vers une relation moins déséquilibrée entre le médecin sachant et le patient en demande : aujourd'hui on est plus dans un partenariat.

Cependant, on est encore loin en Europe, de la conception anglo-saxonne qui voudrait que la relation médecin/patient soit une relation parfaitement symétrique.

*(Lorsqu'un patient qui souffre vient voir le médecin censé détenir la clé de son problème, il ne vient pas en situation d'autonomie, il est encore en hétéronomie)"*

E) **Faux**

.....



*Le sujet trop mimi des profs (ou presque)*



*Vous en voyant le sujet et en sachant répondre à tout*

On espère de tout cœur que votre examen se soit bien passé et que vous serez contents de vos résultats !

Nous avons été ravis d'être vos tutrices (préférées) au cours de ce semestre.

Passez d'excellentes vacances, profitez-en pour vous reposer et manger beaucoup : pour repartir comme des machines à la rentrée. Vous êtes des bêtes, alors ne lâchez rien au S2 !

**À l'année prochaine en P2 !**



*Vous après avoir corrigé et vu que vous avez dead ça*



*Vous le jour des résultats*

**Pour la dernière fois : éthiquement-vôtre.  
Anna et Mélanie.**